



Copie conforme
de
résolution

Province de Québec

Procès-verbal du 6 décembre 2021

District de St-François
Ville de Waterville

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Waterville, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Waterville, le 6 décembre 2021, à 19 h 00, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, Philippe-David Blanchette, Gaétan Lafond, Gordon Barnett, Véronique Blais et René Bessette formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse on procéda de la façon suivante :

5005-2021-12-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 649 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville se prévaut de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) pour déléguer, par le présent règlement, à la direction générale et secrétaire-trésorière de la Ville, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit encourir des dépenses relatives à son administration générale ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 15 novembre 2021 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 649 intitulé Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2022.

Extrait certifié conforme
Sous réserve des approbations
Ce 7 décembre 2021

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière